

**Composition de la CLE selon Arrêté Interpréfectoral n° 2011350-0009
du 16 décembre 2011 (Préfectures de l'Isère et du Rhône)**

1er COLLEGE (25)

**COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX**

M. Philippe REYNAUD	Conseiller Régional Rhône Alpes
M. Michel FORISSIER	Conseil Général du Rhône
M. André COLOMB-BOUVARD	
M. Denis VERNAY	
M. Didier RAMBAUD	
M. Alain COTTALORDA	Conseil Général de l'Isère
M. Pascal PAYEN	
M. Daniel VITTE	
M. Michel RIVAL	
M. Michel BACCONNIER	
M. Roland CORSAT	
M. Armand BONNAMY	
M. Philippe BOYER	
M. Jean BESSON	
M. Gérard MATHAN	Association des Maires de l'Isère
M. Jean-Marie PASTORELLI	
M. Gilbert JOYE	
M. Alain TUDURI	
M. André PAVIET-SALOMON	
M. Daniel DEPARDON	
M. Alain BERGER	
M. Guy GAGNOUD	Président Syndicat d'assainissement de la plaine du Catelan
M. Christian BONNAIRE	Président Syndicat des Marais de Bourgoin-Jallieu
M. Bernard COTTAZ	Président Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre
M. Jean-Luc ANNEQUIN	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

2EME COLLEGE (14)

**COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES CONCERNES, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES**

M. le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'industrie Nord Isère
M. le Président ou son représentant	UNICEM
M. le Président ou son représentant	Association « Bourbre Entreprises Environnement »
M. le Président ou son représentant	Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Isère
M. le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M. le vice-président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M. le président ou son représentant	FDSEA
M. le Président ou son représentant	FDPPMAI
M. le Président ou son représentant	FRAPNA-Isère
M. le Président ou son représentant	AREA
M. le Président ou son représentant	Fédération de la randonnée en Isère
M. le Président ou son représentant	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
M. le Président ou son représentant	Union fédérale des consommateurs « Que choisir »
M. le Président ou son représentant	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Isère

3EME COLLEGE (8)

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le Préfet coordonnateur de bassin, représenté par le DREAL
Le DREAL ou son représentant
Le Préfet de l'Isère ou son représentant
Le Directeur Départemental des Territoires du Rhône ou son représentant
Le Directeur Départemental des Territoires de l'Isère ou son représentant
Le délégué territorial de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
Le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée ou son représentant
Le délégué régional de l'Office de l'Eau et des Milieux aquatiques ou son représentant